



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Inspection Générale de l'Enseignement
Maritime

Unité des Concours et Examens
Maritimes

**CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES MARITIMES
DE CULTURES MARINES
Session : 2016**

Après avoir délibéré à Nantes, le 5 juillet 2016

Sur proposition du jury, le certificat de fin d'études maritimes de cultures marines peut être délivré aux candidats suivants (sous réserve qu'ils ne l'aient pas obtenu lors d'une session antérieure) qui lors de la session 2016, **n'ont pas été admis** à l'examen pour l'obtention du brevet d'études professionnelles maritimes de cultures marines institué par l'arrêté du 22 décembre 2009, mais qui ont obtenu aux épreuves de cet examen une moyenne générale d'au moins 5 sur 20 et aucune note égale à zéro à une épreuve d'une matière du domaine professionnel (*arrêté du 12 décembre 2006, modifié*),

Centre de CHERBOURG

FAGOT Valentin Jacques	20146847	CH
------------------------	----------	----

Centre de SAINT-MALO

PLUSKWA Julien	20146648	SM
----------------	----------	----

Centre de ÉTEL

NÉANT

Centre de GUÉRANDE

FOLLET Marlon Ken	20146970	SN
-------------------	----------	----

Centre de CHALLANS

GURGAND Erwan Pierre	**39289	BR
LEGRAND Florian France	**39558	NA

Centre de LA ROCHELLE

MARCECA Jeanne Pauline	20146409	LR
PINAUD Maxime Pierre	20146413	LR

Centre de BOURCEFRANC

BRIARD Romain Valère	20126015	LR
MOREAU Enzo Michael	20156112	LR
NEVEU Steven Stéphane	20156041	LR

Centre du GUJAN-MESTRAS

NÉANT

Centre de SÈTE

FORES Marina Sandrine

20126440

ST

Total 11

Le Certificat correspondant sera enregistré par le Directeur interrégional de la Mer ou le Directeur de la Mer dont dépend le candidat.

NANTES, le 5 juillet 2016

Le président de la commission d'examen
Le professeur en chef de 1^{ère} classe
de l'enseignement maritime

Pierre DENIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. DENIS', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop at the beginning.

Destinataires :

Pour diffusion aux services des affaires maritimes et aux établissements scolaires concernés.

Copies : IGEM - GM - dossier - chrono